

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|-------------------------------|--|
| Forme du produit | : Substance |
| Nom de la substance | : Citroflex™ 2 |
| Nom chimique | : Citrate de triéthyle |
| Nom IUPAC | : 1,2,3-triethyl 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylate |
| N° CE | : 201-070-7 |
| N° CAS | : 77-93-0 |
| Numéro d'enregistrement REACH | : 01-2119980975-17-0000 |
| Formule brute | : C12H20O7 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

| | |
|-------------------------------------|--|
| Utilisation de la substance/mélange | : Formulation dans un mélange Ingrédient aromatisant Cosmétiques, produits de soins personnels Parfums, produits parfumés |
|-------------------------------------|--|

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Vertellus LLC
201 North Illinois Street, Suite 1800
Indianapolis, Indiana 46204, USA
T: +1-317-247-8141
SDS@Vertellus.com

Représentant exclusif

Vertellus Specialties UK Ltd
Seal Sands Road
Seal Sands
TS2 1UB Middlesbrough - UK
REACH@Vertellus.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|------------------|--|
| Numéro d'urgence | : Vertellus: +1-336-292-1781 CHEMTREC (USA): +1-800-424-9300 CHEMTREC (International): +1-703-527-3887 US National Poison Help: +1-800-222-1222 |
|------------------|--|

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Citroflex™ 2

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--------------|---|-----|---|
| Citroflex™ 2 | (N° CAS) 77-93-0 (N° CE) 201-070-7 (N° REACH) 01-2119980975-17-0000 | 100 | Non classé |

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes chroniques : Le produit ne semble pas présenter de risque chronique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique sec. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Danger d'incendie | : Non inflammable. |
| Danger d'explosion | : Le produit n'est pas explosif. |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. |
| Protection en cas d'incendie | : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Protection complète du corps. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|-------------------|--|
| Mesures générales | : Ventiler la zone de déversement. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. |
|-------------------|--|

Citroflex™ 2

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Laver la zone souillée à grande eau.

Autres informations : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Eviter tout contact direct avec le produit.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

Matières incompatibles : Aucun connu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Cosmétiques, produits de soins personnels. Parfums, produits parfumés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Citroflex™ 2 (77-93-0) | |
|---|---------------------------------|
| DNEL/DMEL (Travailleurs) | |
| Aiguë - effets systémiques, inhalation | 634,8 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 20 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 211,58 mg/m ³ |
| DNEL/DMEL (Population générale) | |
| Aiguë - effets systémiques, inhalation | 208,8 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, orale | 20 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 69,57 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 20 mg/kg de poids corporel/jour |

Citroflex™ 2

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| PNEC (Eau) | |
|---------------------------------------|-------------|
| PNEC aqua (eau douce) | 0,024 mg/l |
| PNEC aqua (eau de mer) | 0,0024 mg/l |
| PNEC aqua (intermittente, eau douce) | 0,24 mg/l |
| PNEC aqua (intermittente, eau de mer) | 0,24 mg/l |
| PNEC (STP) | |
| PNEC station d'épuration | 550 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire). Gants de protection en néoprène. Gants en caoutchouc nitrile. Gants de protection en PVC

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Porter une protection individuelle de l'œil conformément aux dispositions de la norme EN 166

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Limpide, huileux liquide. |
| Masse moléculaire | : 276,28 g/mol |
| Couleur | : Incolore. |
| Odeur | : Très faible. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : < 1 |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : -55 °C |
| Point d'ébullition | : 294 °C |
| Point d'éclair | : 155 °C (coupe ouverte) |
| Température d'auto-inflammation | : 394 – 397 °C |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : 0,000252 kPa (25°C) |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : 9,7 |
| Densité relative | : 1,14 |
| Masse volumique | : 1,137 g/ml (20°C) |
| Solubilité | : Eau: 6,5 g/l [22°C] |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : 1,17 |
| Viscosité, cinématique | : ≈ 31 mm ² /s (valeur calculée) |
| Viscosité, dynamique | : 35,2 mPa·s (25°C) |

Citroflex™ 2

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes : Non.
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Surchauffe. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité aiguë (cutanée) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité aiguë (Inhalation) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

| Citroflex™ 2 (77-93-0) | |
|---------------------------|--------------|
| DL50 orale rat | 5900 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 5000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (ppm) | 1300 ppm |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Citroflex™ 2

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Citroflex™ 2 (77-93-0)

| | |
|------------------------|---|
| Viscosité, cinématique | ≈ 31 mm ² /s (valeur calculée) |
|------------------------|---|

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Citroflex™ 2 (77-93-0)

| | |
|------------------|------------|
| CL50 poisson 1 | 327 mg/l |
| CE50 Daphnie 1 | 7262 mg/l |
| EC50 72h algae 1 | > 100 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

Citroflex™ 2 (77-93-0)

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable. |
|------------------------------|---------------------------|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Citroflex™ 2 (77-93-0)

| | |
|--|--------------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | 1,17 |
| Potentiel de bioaccumulation | Pas de bio-accumulation. |

12.4. Mobilité dans le sol

Citroflex™ 2 (77-93-0)

| | |
|----------------------|-----------------------|
| Mobilité dans le sol | Faible mobilité (sol) |
|----------------------|-----------------------|

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Citroflex™ 2 (77-93-0)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Citroflex™ 2

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU | | | | |
| Non applicable | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| Non applicable | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| Non applicable | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| Non applicable | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Citroflex™ 2 n'est pas sur la liste Candidate REACH

Citroflex™ 2 n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Citroflex™ 2 n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Citroflex™ 2 n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Citroflex™ 2

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Répertorié dans le TCSI (répertoire des substances chimiques de Taiwan)

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 5227)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été menée par le déclarant

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Toutes les rubriques ont été modifiées par rapport à la version précédente (nouveau logiciel).

Abréviations et acronymes:

| | |
|--------|---|
| N° CAS | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service |
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| CLP | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008 |
| DNEL | Dose dérivée sans effet |
| N° CE | Numéro de la Communauté européenne |
| EC50 | Concentration médiane effective |
| EN | Norme européenne |
| IATA | Association internationale du transport aérien |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| CL50 | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane) |
| LD50 | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) |
| OECD | Organisation de coopération et de développement économiques |
| PBT | Persistant, bioaccumulable et toxique |
| PNEC | Concentration(s) prédite(s) sans effet |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| RID | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| FDS | Fiche de données de sécurité |
| vPvB | Très persistant et très bioaccumulable |
| WGK | Classe de pollution des eaux |

Citroflex™ 2

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Sources des données : Vertellus. Données REACH.
Autres informations : ™ Marque de commerce détenue par ou sous licence au groupe Vertellus des entreprises, enregistrée aux États-Unis ou ailleurs.

FDS UE (Annexe II REACH)

Important: S'il vous plaît noter que l'information contenue dans ce document est fournie sans garantie d'aucune sorte. L'utilisateur doit traiter ces données seulement comme complément à d'autres informations recueillies par eux et doivent prendre des décisions indépendantes de pertinence et l'exhaustivité des informations de toutes les sources pour assurer la bonne utilisation et l'élimination de ces matières, la sécurité et la santé des employés et des clients. Les destinataires sont avisés de confirmer à l'avance la nécessité que l'information soit actuelle, applicable et adaptée à leur situation. Les informations contenues dans ce document peuvent changer sans préavis. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ REMPLACE toutes les éditions précédentes.